

# AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC



## MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU DE LOCMARIA-PLOUZANÉ

Par délibération du 05/03/2025, la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI) a fixé les modalités de **Mise à Disposition du Public de la Modification simplifiée n°1 du PLU de Locmaria-Plouzané** qui se déroulera du **mercredi 19/03/2025 (9H) au vendredi 18/04/2025 (16H30) inclus**, soit pendant 1 mois.

La procédure de modification simplifiée n°1 du PLU du territoire de Locmaria-Plouzané a été lancée avec le **seul objectif d'adapter l'Orientation d'Aménagement et de Programmation « 1-09 : Des Aigrettes »** pour laisser la possibilité de créer un accès direct sur la route de Trégana en supprimant le principe d'interdiction formalisé au schéma de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

La modification simplifiée n°1, de l'exposé de ses motifs, des avis émis par l'État et les Personnes Publiques Associées (PPA) et la délibération de la CCPI du 05/03/2025 décidant de suivre l'information de la MRaE en ne réalisant pas d'évaluation environnementale de la modification simplifiée n°1 du PLU de Locmaria-Plouzané, seront mis à disposition du public à la mairie de Locmaria-Plouzané et au siège de la CCPI à LANRIVOARE pendant la durée de la mise à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture :

- **en mairie de Locmaria-Plouzané : le lundi 14H00-17H30, du mardi au vendredi 9H00-12H00 et 14H00-17H30, le samedi 9H00-12H00 ;**
- **au siège de la CCPI à Lanrivoaré : du lundi au vendredi de 8H30-12H et de 13H30-17H (jusqu'à 16H30 le vendredi).**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres en mairie de Locmaria-Plouzané ou au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise à Lanrivoaré. Les informations relatives à la modification simplifiée n°1 du PLU du territoire de Locmaria-Plouzané peuvent également être consultées sur les sites Internet de :

- **Communauté de Communes du Pays d'Iroise : [www.pays-iroise.bzh](http://www.pays-iroise.bzh) ;**
- **Commune de Locmaria-Plouzané : [www.locmaria-plouzane.fr](http://www.locmaria-plouzane.fr).**

Le public pourra également adresser ses observations écrites :

- **Par courrier postal à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Pays d'Iroise – ZA de Kerdrioual – CS 10078 – 29290 LANRIVOARE,**
- **Par courrier électronique à l'adresse suivante : [registres.urbanisme@ccpi.bzh](mailto:registres.urbanisme@ccpi.bzh),**

en précisant dans les 2 cas, la mention « **Mise à Disposition du Public relative à la Modification simplifiée n°1 du PLU de Locmaria-Plouzané** » et « **à l'attention de Monsieur le Président de la CCPI** ».

Les observations du public (inscrites au registre situé au siège de la CCPI, courriers postaux et électroniques) seront mises en ligne sur le site Internet de la CCPI, et annexées au dossier de mise à disposition du public situé en mairie de Locmaria-Plouzané, dans les plus brefs délais.

À l'issue de la mise à disposition du public, le Président en présentera le bilan devant le Conseil Communautaire, qui en délibérera et adoptera la modification simplifiée n°1 du PLU du territoire de Locmaria-Plouzané, éventuellement modifié pour tenir compte des avis/observations émis par les services de l'État, les Personnes Publiques Associées, la MRaE et le public, par délibération motivée.